

**SENAT ACADEMIQUE EN FORMATION RESTREINTE**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022-18

Délibération n°2022- 37

Le sénat académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, réuni le 15 novembre 2022 sur convocation de la présidente de l'Université Paris Cité adressée le 8 novembre 2022 ;

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Paris Cité ;
- Vu** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maitres de conférence dans sa version consolidée ;
- Vu** le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
- Vu** la circulaire du 9 février 2022 relatif à la promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maitres de conférence
- Vu** la délibération 2022-32 du Conseil d'administration du 15 avril 2022 relatif au lignes directrices de gestion d'Université Paris Cité pour la promotion interne des maitres de conférence

**Point de l'ordre du jour : Validation de la composition du comité d'audition pour la section CNU 27**

Dans le cadre de la campagne de repyramidage MCF au titre de l'année 2021 et de l'année 2022 après en avoir débattu, il est proposé à l'approbation du Sénat académique en formation restreinte la validation de la composition du comité d'audition relatifs au poste de la section CNU 27.

**Après en avoir délibéré, le sénat académique réuni en formation restreinte aux enseignants-chercheurs de rang A approuve la présente délibération.**

**Nombre de membres constituant le sénat académique réuni en formation restreinte au rang A : 12**  
**Quorum : 6**  
**Nombre de membres participant à la délibération : 8**  
**Abstentions : 0**  
**Votes exprimés : 11**  
**Contre : 0**  
**Pour : 11**

Fait à Paris, le 17/11/2022

La présidente du Sénat  
académique restreint



Souad AMMAR-MERAH

## Annexe

### Validation de la composition du comités d'audition section CNU 27

Faculté	Poste de la section CNU	Qualité au sein du comité	Nom patronymique	Prénom	Section CNU du membre du comité	Corps	Etablissement d'origine
SH / Sciences	27	Présidente de comité d'audition	Marchand	Catherine	11	PR1C	Université Paris Cité
SH / Sciences	27	Expert disciplinaire externe 1	Bournez	Olivier	27	PREX	Ecole polytechnique
SH / Sciences	27	Expert disciplinaire externe 2	Sens	Pierre	27	PREX	Sorbonne Université
SH / Sciences	27	Non-expert interne	Brunetière	Valérie	7	PR	Université Paris Cité